

donné un autre moyen de servir nos commettants, un moyen que nous n'avions pas auparavant. Pendant l'inter-session, lorsque nous sommes dans nos circonscriptions, nous pouvons facilement maintenir la communication avec Ottawa, et nous nous en réjouissons.

Mais c'est du discours du trône qu'il s'agit. Je dois avouer que je me félicite du discours d'hier. Les journaux ne cessaient de répéter qu'il ne fallait pas s'attendre à grand-chose; je n'en espérais pas beaucoup moi non plus.

● (2130)

Toutefois, j'ai été agréablement surpris, parce que le discours comportait beaucoup de choses. Il s'est attaqué aux problèmes qui nous assaillent, à des problèmes fondamentaux, immédiats. J'ai entendu bien peu de gens dire que c'était «trop peu, trop tard». En résumé, c'est le genre de situation où les gens abordent les problèmes tels qu'ils sont.

Nous constatons une différence fondamentale dans la façon d'aborder l'inflation, énoncée dans le discours du trône et évidente dans les discours faits à cet égard. Nous tentons de juguler l'inflation à la source par des mesures à court terme, d'autres à long terme, mais pas des cataplasmes, de la combattre à l'intérieur du pays dans toute la mesure du possible, de la meilleure manière que nous connaissons, car nous reconnaissons tous qu'il s'agit là d'un problème mondial.

Nous allons aborder toute la question du pétrole: les importations et le prix. Nous tenterons de résoudre d'une manière pragmatique les problèmes de production alimentaire en aidant l'industrie agricole du pays. C'est tout à l'honneur du ministre de l'Agriculture (M. Whelan) si le discours du trône a présenté des idées aussi originales à l'égard de l'agriculture.

Nous devons traiter du problème du logement et nous pencher sérieusement sur le régime d'assurance-chômage. Nous sommes tous prêts à reconnaître, du moins je l'espère, que nous avons là quelque chose de bien, quelque chose qui pourrait devenir une excellente mesure sociale. Ce régime n'est pas sans présenter certains problèmes, dont certains sont de taille, comme nous le savons, mais il n'en reste pas moins que nous devons en réviser les rouages et le programme. Il y a cependant grand risque que ceux qui le critiquent inconsidérément compromettent l'une des mesures législatives les plus précieuses qu'il nous ait été donné d'avoir, et alors au cours de la présente session nous allons essayer de l'améliorer et de le rendre plus efficace.

Ensuite, nous aborderons encore les problèmes des petites entreprises. Je brûle de voir fonctionner la Banque de développement industriel, remaniée, laquelle devrait assurer tous les services bancaires que requièrent les petites entreprises.

Une voix: On nous l'avait promise l'an dernier.

M. Danson: En effet, et j'ai hâte de la voir.

Nous devons nous attaquer au bien-être social et lutter efficacement pour renforcer la situation de la femme dans notre société et notre économie. A cet égard, la Commission de réforme du droit présidée par le juge Patrick Hart m'a beaucoup impressionné; elle s'est récemment tournée vers les problèmes des cours de bien-être social.

Il y a une chose que j'aimerais proposer à la Commission de réforme du droit et aux législateurs. Je parle du partenaire abandonné dans un éloignement, d'habitude une femme et souvent une mère. Dans les circonstances actuel-

L'Adresse—M. Danson

les, une décision est prise par le tribunal et beaucoup trop souvent l'autre partenaire, habituellement le mari, n'honore pas ses versements. Souvent, lorsque l'épouse essaye de le poursuivre, il s'en va parfois dans une autre province, parfois dans un autre pays. La femme se trouve dans une situation particulièrement vulnérable. Elle doit retenir les services d'avocats et faire rechercher son mari; du fait qu'elle n'a pas reçu ses versements, il se peut qu'elle doive aller travailler. Par la suite, il se peut qu'elle doive abandonner cet emploi pour entreprendre les procédures juridiques relatives aux versements omis.

Tout ceci est terriblement injuste et j'insiste pour que, de concert avec les provinces par une initiative uniforme dans tout le Canada—afin de ne pas provoquer de différends d'ordre juridictionnel et que l'épouse ou la mère abandonnée ne soit pas victime de tels différends—nous stipulions que lorsqu'une pension a été fixée par décision de la cour elle doit être payée par un organisme de la Couronne afin que le versement soit garanti à la mère, à l'épouse, ou au mari selon le cas. La Couronne devrait s'assurer que le mari s'exécute, qu'il paye la pension alimentaire, qu'il verse l'argent à une caisse de la Couronne; s'il se dérobe, les autorités le poursuivraient et si elles ne le trouvent pas la caisse paierait.

Si le rapport de la Commission de réforme du droit est exact, les prestations de bien-être social dans ce seul secteur s'élèvent à 1 million de dollars par jour. Une telle caisse réduirait considérablement les prestations de bien-être. Je ne dis pas que ce système les annulerait totalement parce que d'ordinaire les pensions alimentaires ne suffisent pas et qu'il est nécessaire d'accorder une aide supplémentaire. Pourtant l'épreuve extrêmement pénible que subissent ces femmes dans ces moments-là, ne devrait pas être imposée de nos jours dans notre société.

Des voix: Bravo!

M. Danson: Ma femme m'a demandé de dire cela, monsieur l'Orateur. Mais il s'agit d'une affaire très sérieuse. Dans une société civilisée et qui se dit avancée, on ne devrait pas permettre qu'une telle situation existe alors que nous pouvons y remédier si facilement. J'exhorte la Commission de la réforme du droit et les ministres responsables de la mesure législative à étudier attentivement ce problème.

Le discours du trône mentionne aussi les améliorations à apporter au Régime de pensions du Canada de façon à accorder plus d'importance au rôle des femmes au sein de notre société, il passe ensuite à toute la question des sciences et de la technologie. Monsieur l'Orateur, tous ces projets n'ont peut-être pas, en apparence, trop d'influence sur l'inflation en soi, mais ils aident à rendre la société plus productrice et, de la sorte, plus concurrentielle. Selon moi, la seule façon de juguler réellement l'inflation est de produire, autant et même plus que nos associés commerçants, d'accroître autant que possible notre productivité et de maintenir au plus bas les coûts de production afin que l'inflation ne nous pose réellement plus de problème.

Ce qui préoccupe la plupart d'entre nous à propos de la prétendue crise du pétrole, ce sont les autres usages de l'énergie et les autres sources d'énergie à notre disposition. Au Canada du moins, je crains que nous ne devenions un peu insouciant au sujet de la pénurie de pétrole, car de fait, nous n'en manquons pas. Voilà une de nos difficultés. Nous avons tellement d'atouts, et tout ce qu'il nous reste à faire, c'est de nous habituer à payer plus cher. Évidemment, ce n'est pas plaisant, mais nous pouvons nous y adapter beaucoup mieux que d'autres pays.